



Commission spéciale « Tripartite »

Procès-verbal de la réunion du 6 mars 2023

Ordre du jour :

1. 8145 **Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 15 juillet 2022 visant à mettre en place un régime d'aides aux entreprises particulièrement touchées par la hausse des prix de l'énergie causée par l'agression de la Russie contre l'Ukraine**

- Présentation et adoption d'un projet de rapport

2. Divers

*

Présents : M. Guy Arendt, M. André Bauler, M. Gilles Baum, M. François Benoy, M. Sven Clement, M. Mars Di Bartolomeo, Mme Martine Hansen, M. Fernand Kartheiser, M. Dan Kersch, Mme Josée Lorsché, M. Laurent Mosar, M. Gilles Roth, M. Marc Spautz

M. Bob Feidt, Mme Lea Werner, du Ministère de l'Économie

M. Dan Schmit, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Yves Cruchten, M. Claude Wiseler

Mme Myriam Cecchetti, observateur délégué

M. Franz Fayot, Ministre de l'Économie

*

Présidence : M. Gilles Baum, Président de la Commission

*

1. 8145 **Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 15 juillet 2022 visant à mettre en place un régime d'aides aux entreprises particulièrement touchées par la hausse des prix de l'énergie causée par l'agression de la Russie contre l'Ukraine**

Le président-rapporteur, M. Gilles Baum (DP), présente son projet de rapport qui est ensuite soumis au vote de la Commission spéciale.

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité.

La Commission spéciale propose le modèle de base pour les débats en séance plénière.

2. Divers

- ❖ Suite aux discussions lors de la réunion du 3 mars 2023, M. Gilles Baum (DP) propose d'entamer les procédures nécessaires pour inviter les trois fournisseurs de gaz naturel à un nouvel échange de vues.
- ❖ Étant donné qu'un accord a été trouvé à l'issue de la réunion du Comité de coordination tripartite du 3 mars 2022, Mme Martine Hansen (CSV) aimerait savoir si l'on sait déjà quand ledit accord sera déposé pour instruction à la Chambre des Députés et si le Gouvernement entend faire une déclaration en séance plénière.

M. Gilles Baum (DP) se dit dans l'impossibilité de répondre à ces deux questions puisqu'il ne dispose pas des informations requises.

Procès-verbal approuvé et certifié exact